
MAI 2021

PROPRIÉTAIRE

ADRESSE 1

ADRESSE 2

ADRESSE 3

Emplacement de la propriété :

Municipalité :

Numéro du rôle :

Bonjour,

Au nom de la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM), je vous écris pour vous demander des renseignements précis sur la propriété susmentionnée.

Le rôle de la SEFM est d'évaluer et de classer toutes les propriétés en Ontario conformément à la *Loi sur l'évaluation foncière* et aux règlements connexes.

Nos dossiers indiquent que votre propriété a subi un changement visant à accommoder une personne âgée ou handicapée; par conséquent, vous étiez admissible à une exemption de l'impôt foncier. Pour continuer à être admissible à cette exemption, votre propriété doit continuer à satisfaire aux critères décrits dans les scénarios 1 ou 2 :

Scénario 1

Des modifications ont été apportées à une maison existante, ou une maison neuve a été construite de façon à fournir des adaptations ou améliorer les installations afin de permettre à une personne âgée (65 ans et plus) ou handicapée d'y vivre;

- sans les adaptations ou les installations améliorées, la personne âgée ou handicapée serait contrainte de vivre à un autre endroit où des soins sur place sont fournis;
- ce logement doit être la résidence principale actuelle de la personne âgée ou handicapée;
- la propriété doit être un immeuble résidentiel ne comptant pas plus de trois unités résidentielles;
- les modifications, les améliorations ou les ajouts doivent avoir été apportés après le 15 mai 1984. Dans le cas d'une maison neuve, celle-ci doit avoir été construite après le 15 mai 1984.

Ou

Scénario 2

la propriété possède un pavillon-jardin, comme défini dans la *Loi sur l'aménagement du territoire*, qui :

- est temporaire en vertu du règlement ou ordonnance visé par la *Loi sur l'aménagement du territoire*;
- est utilisé comme résidence personnelle actuelle d'une personne âgée d'au moins 65 ans;
- et la personne de plus de 65 ans est un membre de la famille du propriétaire.

Pour nous aider à déterminer si vous êtes admissible, nous vous demandons de bien vouloir fournir les renseignements ci-dessous et de les renvoyer à la SEFM dans l'enveloppe préaffranchie fournie au plus tard le **31 juillet 2021**.

Obligation de la SEFM de protéger vos renseignements

Les renseignements que vous fournissez sont recueillis par la SEFM en vertu des articles 10, 11, 14, 15, 16 et 16.1 de la *Loi sur l'évaluation foncière*. Conformément aux obligations de la SEFM prescrites par la loi, vos renseignements personnels seront utilisés principalement à des fins d'évaluation foncière, mais ils le seront également à des fins de planification par les municipalités et les conseils scolaires, de préparation de la liste électorale préliminaire qui est utilisée par les municipalités et les conseils scolaires pour créer les listes électorales définitives utilisées lors des élections, ainsi que pour la préparation de rapports démographiques. De plus, la SEFM peut utiliser vos renseignements pour obtenir des commentaires, faire des sondages et améliorer la prestation des programmes susmentionnés.

L'article 13 de la Loi indique les sanctions en cas de non-conformité et de divulgation de faux renseignements. Veuillez noter que si vous ne fournissez pas l'information demandée et faites appel de la valeur imposable auprès de la Commission de révision de l'évaluation foncière, la Loi prévoit que le fardeau de la preuve passera de la SEFM à vous.

La SEFM prend votre confidentialité très au sérieux et elle s'engage à protéger vos renseignements personnels en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. La SEFM s'engage à utiliser et à divulguer vos renseignements personnels, et à y accéder, uniquement avec votre consentement ou lorsque la loi le permet ou l'exige.

Merci de votre collaboration. Si vous avez des questions concernant cette collecte, veuillez prendre contact avec :

Téléphonez sans frais au 1 866 296-6722
ATS 1 877 889-6722
Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h
1340, Pickering Parkway, bureau 101, Pickering (Ontario) L1V 0C4

You may also contact our call centre to request a English copy of this letter/Vous pouvez également prendre contact avec notre centre d'appels pour demander un exemplaire en anglais de cette lettre.

Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez informer nos représentants de ce que nous pouvons faire pour mieux y répondre.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la SEFM et la façon dont elle évalue les propriétés, veuillez vous rendre à l'adresse mpac.ca.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Evan Brown
Directeur, évaluation et relations avec la clientèle

Veillez remplir le formulaire ci-dessous et renvoyer cette page avec les renseignements demandés.

Ma propriété satisfait aux critères indiqués dans l'un des deux scénarios à la page 1 de la présente lettre : Oui Non

En cas de réponse négative, veuillez indiquer la date à compter de laquelle la propriété en question a cessé de satisfaire aux critères d'admissibilité :

Date

Numéro de téléphone

Nom du propriétaire (en lettres moulées)

Signature

Numéro du rôle :